

A.I.N.
Société civile immobilière
au capital de 1 600 euros
Siège social : 3 rue des Vœux-Saint-Georges
94290 VILLENEUVE-LE-ROI
438 044 489 RCS CRETEIL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 JUIN 2026**

.../...

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale constate le décès de Madame Jacinte GONÇALVES FERREIRA, gérante et associée détenant 1 part sociale, survenu le 13 mars 2026, et prend acte que suite à son décès sa part sociale est détenue par l'indivision « Succession Jacinte GONÇALVES FERREIRA », conformément à la dévolution successorale établie le 26 mai 2026 par Maître Pierre RENARD, notaire à Créteil.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte de la continuation de la Société entre les héritiers de l'associée décédée et les autres associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder au remplacement de Madame Jacinte GONÇALVES FERREIRA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, considérant l'adoption des résolutions qui précèdent, modifie l'article 7 des statuts relatif au capital social de la manière suivante :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

[...]

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 30 juin 2026, le capital est réparti de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - Succession Jacinte GONÇALVES FERREIRA | |
| à concurrence de 1 part, numérotée 10.000 | |
| en rémunération de son apport, ci | 1 part |
| - La société J2F | |
| à concurrence de 9.999 parts, numérotées 1 à 9.999 | |
| en rémunération de son apport, ci | 9.999 parts |

Soit, au total

10.000 parts

Et décide, en application de l'article R. 210-10 du Code de commerce, de supprimer l'article 16 des statuts relatif à la nomination du premier gérant et de procéder à une renumérotation des articles suivants.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

QUATORZIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signé par voie électronique par l'intermédiaire de la plateforme Nitrosign

Certifié conforme
La Gérante
Victoria GONÇALVES FERREIRA